

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAIRIE D'ANTIGNY
N°22**

Séance du 07 avril 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi 7 avril à 20h30, Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUER, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BEUR Emmanuelle, M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHASSAT Alexandre, M. LAUER Vincent Maire, M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, M. SOYER Thierry, Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Procurator(s) :

Mme TESSIER Sylviane donne pouvoir à Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Etai(en)t absent(s) :

M. THABUTEAU Aurélien

Etai(en)t excusé(s) :

Mme DHYEVRE Caroline, Mme TESSIER Sylviane

Date de la convocation
22 mars 2022

Date d'affichage
24 mars 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

13 avril 2022

et publication du

13 avril 2022

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. CHABAUTY Alexandre

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Vincent LAUER, Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 272 047,13

Recettes : 303 294,23

Fonctionnement

Dépenses : 692 865,51

Recettes : 692 865,51

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 328 563,23 (dont 56 516,10 de RAR)

Recettes : 328 563,23 (dont 25 269,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 692 865,51 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 692 865,51 (dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

le Maire LAUER Vincent



AR PREFECTURE

086-21860062-20220407-BP_2022-BF
Regu le 14/04/2022